

COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU MERCREDI 18 JUIN

N°03/2025

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-huit juin à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune d'Etainhus, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Rémi MALO.

Etaient présents : Rémi MALO, Nadège FRANCOIS, Jean-Pierre BANCTEL, Didier SANSON, Maryline MAUPAIX, Véronique MOREL, Bérénice GAND, Julien MERVILLE, Fabien LEROY, Lucie GOULET et Maryvonne QUEMION formant la majorité des membres en exercice,

Pouvoirs : Cyrille GUILLEMARD (pouvoir à Bérénice GAND)
Dominique CAPRON (pouvoir à Jean-Pierre BANCTEL)

Absentes excusées : Caroline TOUTAIN, Sophie COMONT

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Nadège FRANCOIS

Monsieur le Maire ouvre la séance et remercie les conseillers municipaux de leur présence.

Monsieur le Maire procède à la désignation du secrétaire de séance, Nadège FRANCOIS, est élue à l'unanimité des membres présents.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal procède ensuite à l'approbation du compte rendu du conseil municipal du 10 avril 2025.

Monsieur le Maire propose d'ajouter un thème à l'ordre du jour. Le conseil donne son accord à l'unanimité pour l'ajout du thème « Changement de dénomination d'une association »

1 Avenant prestataire de services API

Après avoir pris contact avec le prestataire et le référent du groupement du marché, il a été signifié la tacite reconduction sans avenant supplémentaire de la collaboration identique à l'année précédente entre API et la commune.

2 Tarifs cantine et garderie (délibération n°2025-11)

Pour rappel, les tarifs scolaires 2024/2025 étaient les suivants :

1 – Tarifs du restaurant scolaire

- Habitants de la commune : $4.19 \times 2.4 \% = 4.29 \text{ €}$ arrondi à **4.30 €**
- Pour les familles dont au moins 3 enfants mangent à la cantine : $3.75 \times 2.4 \% = 3.84 \text{ €}$ arrondi à **3.85 €**
- Enseignants : $5.03 \times 2.4 \% = 5.15 \text{ €}$

2 – Tarifs de l'accueil de loisirs périscolaire

- 0.82 € le ¼ d'heure

En cas de retards répétés (plus de deux fois dans le mois), une majoration de 5.00 € devrait être appliquée aux familles pour compenser les frais liés aux heures supplémentaires des animatrices

Le conseil municipal doit délibérer pour les tarifs 2025/2026.

Monsieur le Maire propose une augmentation de 1,50 % pour les tarifs cantine. Il est proposé de ne pas changer le tarif périscolaire

Tarifs du restaurant scolaire

- Habitants de la commune : $4.29 \times 1.50 \% = 4.35$ € arrondi à **4.35 €**
- Pour les familles dont au moins 3 enfants mangent à la cantine : $3.84 \times 1.50 \% = 3.89$ € arrondi à **3.90 €**
- Enseignants : $5.15 \times 1.50 \% = 5.22$ € arrondi à **5.20 €**

2 – Tarifs de l'accueil de loisirs périscolaire

- 0.82 € le ¼ d'heure

Le conseil municipal approuve à l'unanimité les tarifs scolaires 2025-2026.

3 Créations de postes (adjoint technique et adjoint d'animation) délibération n°2025-19

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'un agent d'adjoint technique et d'adjoint d'animation a souhaité modifier ses postes.

La commune doit délibérer sur la création des postes pour le changement d'horaires.

La commune devra également délibérer ultérieurement pour la suppression des postes dans l'attente de l'avis du comité social territorial (commission le 23/06/2025)

Actuellement :

- Adjoint technique ; 4.80 centièmes annualisé
- Adjoint d'animation ; 15.49 centièmes annualisé

Monsieur le Maire peut lui proposer à compter du 1er septembre :

- Adjoint technique ; 12.91 centièmes annualisé
- Adjoint d'animation ; 10.50 centièmes annualisé

Le conseil municipal doit délibérer pour la création des postes.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la création des postes à compter du 1^{er} septembre 2025 comme indiqué ci-dessus.

4 Convention Ludisports (délibération n°2025-13)

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il souhaite reconduire pour l'année scolaire 2025-2026 le dispositif Ludisports.

Le Département de la Seine Maritime propose depuis 2005 une action d'initiation aux différents sports collectifs et individuels des communes rurales à destination des élèves de primaire. Dans le cadre du partenariat avec le Département, il est convenu par adhésion au dispositif que la Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole prend à sa charge la coordination, la gestion et la rémunération du personnel sur les lieux des activités, l'achat et le renouvellement du matériel.

Pour cela, il est nécessaire d'établir une convention d'usage portant sur la mise en place du dispositif Ludisports par la Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole, au profit de la commune.

Le conseil municipal doit délibérer.

Le Ludisports se déroule le lundi de 16h45 à 17h45 pour la commune d'Etainhus.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité de signer la nouvelle convention pour l'année scolaire 2025-2026.

5 Subvention à une association (délibération n°2025-18)

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que la commune a été interpellée par une association qui n'a pas reçu la subvention annuelle depuis 2023. L'association concernée est « l'association des sous-officiers de réserve » dont le siège social est au Havre (10 rue Albert André Huet). Le montant de la subvention était de 50 euros par an. Un courrier a été adressé à l'association sollicitant les bilans annuels.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de verser la subvention de 50 euros par an sur les 3 années manquantes (150 euros au total) sous réserve que l'association transmette les bilans annuels.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accorde à l'unanimité de verser la subvention de 50 euros par an sur un total de 3 ans (150 euros) sous réserve que la commune reçoive les bilans de l'association.

6 Aide CCAS (délibération n°2025-16)

Une habitante de la commune sollicite une aide financière à hauteur de 100 euros afin de pouvoir payer une facture d'électricité. La commission CCAS s'est réunie le 23 mai 2025. A l'unanimité des membres présents, la commission propose d'accorder l'aide financière de 100 euros qui sera reversé

au fournisseur d'électricité directement. Madame GAND Bérénice présente le dossier au conseil municipal. La personne demande également l'épicerie solidaire. Le conseil municipal ne souhaite pas donner une suite favorable pour la demande d'épicerie solidaire.

Le conseil municipal doit délibérer sur l'attribution d'une aide financière.

Le conseil municipal vote comme suit pour l'attribution d'une aide financière de 125 euros reversé directement au fournisseur d'électricité :

Pour : 11

Contre : 1

Abstention : 1

7 Abonnement PanneauPocket (délibération n°2025-12)

La commune souhaite adhérer à PanneauPocket.

Madame GOULET Lucie présente au conseil municipal le fonctionnement de cette application payante pour la commune. Le coût est de 230 euros pour un an.

Le conseil municipal doit délibérer pour l'adhésion à ce service.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité l'adhésion à cet abonnement pour une année. Les secrétaires de mairie seront désignées rédacteurs et 2 élus administrateurs et rédacteurs.

8 Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole (PLUi : arrêt du projet – CLET 2025)

a) PLUi : arrêt du projet (délibération n°2025-14)

Prescrit par délibération du Conseil communautaire le 8 juillet 2021, le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) sera le document d'urbanisme local de référence pour l'instruction des autorisations d'urbanisme et se substituera aux documents d'urbanisme actuellement applicables. Le PLUi traduit en droit des sols le projet d'aménagement et de développement durable porté par la Communauté Urbaine pour les 10 prochaines années sur les 54 communes.

Il convient désormais d'émettre un avis sur le projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal Le Havre Seine Métropole arrêté par le conseil communautaire le 3 avril 2025. Une phase de consultation des communes d'une durée de trois mois s'ouvre à compter de la date de prise de la délibération d'arrêt du PLUi.

Il fera également l'objet d'une notification aux personnes publiques associées qui disposent également d'un délai de trois mois pour formuler un avis. Le projet sera ensuite soumis à enquête publique avant de pouvoir faire l'objet d'une délibération d'approbation.

Le conseil municipal doit délibérer afin d'émettre un avis sur le projet. Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal les avancées du PLUi et précise que l'enquête publique est prévue pour cet automne.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité et émet un avis favorable sur l'arrêt du projet du PLUi.

b) CLECT 2025 (délibération n°2025-15)

La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) s'est réunie le 25 avril 2025 afin d'étudier les propositions de modification du règlement intérieur de la CLECT et des nouveaux transferts de charges.

Rapports :

- 1) Modification du règlement intérieur de la CLECT, afin de ramener le quorum de 50% à 25% des représentants, soit 16 membres,
- 2) Evaluation des charges relatives à la mutualisation de la Direction des Systèmes d'information et de l'innovation Numérique avec la commune de Fontaine-la-Mallet, soit 26 003.55 € d'attributions de compensation de fonctionnement négatives par an à partir du 1^{er} janvier 2025,
- 3) Evaluation des charges relatives à la mutualisation de la Direction des Systèmes d'information et de l'innovation Numérique avec la commune de Saint-Martin-du-Bec, soit 6 039.96 € d'attributions de compensation de fonctionnement négatives par an à partir du 1^{er} janvier 2025,
- 4) Evaluation des charges relatives à la gestion de l'aire de camping-car d'Etretat, soit 106 737.85 € d'attributions de compensation de fonctionnement positives pour 2025 et 96 934.85 € à partir du 1^{er} janvier 2026.

Le conseil municipal doit se prononcer sur les 4 rapports de cette commission dans un délai de 3 mois à compter de sa notification.

Le conseil municipal vote les 4 rapports suivants :

- 1) **Modification du règlement intérieur de la CLECT, afin de ramener le quorum de 50% à 25% des représentants, soit 16 membres,**

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 1

- 2) **Evaluation des charges relatives à la mutualisation de la Direction des Systèmes d'information et de l'innovation Numérique avec la commune de Fontaine-la-Mallet, soit 26 003.55 € d'attributions de compensation de fonctionnement négatives par an à partir du 1^{er} janvier 2025,**

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

- 3) **Evaluation des charges relatives à la mutualisation de la Direction des Systèmes d'information et de l'innovation Numérique avec la commune de Saint-Martin-du-Bec, soit**

6 039.96 € d'attributions de compensation de fonctionnement négatives par an à partir du 1^{er} janvier 2025,

Pour : 13
Contre : 0
Abstention : 0

4) Evaluation des charges relatives à la gestion de l'aire de camping-car d'Étretat, soit 106 737.85 € d'attributions de compensation de fonctionnement positives pour 2025 et 96 934.85 € à partir du 1^{er} janvier 2026.

Pour : 13
Contre : 0
Abstention : 0

9 Changement de dénomination d'une association (délibération n°2025-17)

Une association a changé de dénomination et de lieu du siège social. Nous versons la somme de 100 euros par an à cette association. Le conseil municipal doit délibérer pour le changement de dénomination et le lieu du siège social.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité de verser la subvention à cette association au nom de la nouvelle dénomination ainsi qu'au changement du lieu du siège social.

10 Informations, communications et questions diverses

- Rappel des rendez-vous d'été le 9 août prochain dans la cour de l'école (lieu confirmé).
- Invitation de l'ensemble des conseillers municipaux à partager le traditionnel pique-nique de fin d'année avec les enfants déjeunant à la cantine le vendredi 4 juillet = rdv 11h45 en mairie pour rejoindre les enfants dans la cour.
- La commande des structures de jeux pour l'école et l'espace pelouse à côté de la mairie sont en cours de livraison. L'installation est prévue en juillet.
- Les travaux de rénovation de la tribune de foot au stade sont en cours de finalisation. La peinture sera effectuée par l'employé municipal.
- Des devis sont en cours pour un nettoyage complet du gymnase (sol complet, mur intérieur et mezzanine)
- Interpellation d'habitants de la commune concernant la dangerosité de la route d'Étretat RD 39. Les services du Département ont contacté la commune, des comptages de mesures de vitesse vont être réalisés.

La séance est levée à 23h10

Rémi MALO	Dominique CAPRON (Pouvoir à Jean-Pierre BANCTEL)	Nadège FRANCOIS	Jean-Pierre BANCTEL
-----------	---	-----------------	---------------------

Didier SANSON	Maryline MAUPAIX	Sophie COMONT Absente	Véronique MOREL
Cyrille GUILLEMARD (Pouvoir à Bérénice GAND)	Bérénice GAND	Caroline TOUTAIN Absente	Julien MERVILLE
Fabien LEROY	Lucie GOULET	Maryvonne QUEMION	